

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 22 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 16 septembre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCON, Mme MARODON, M. MIRANDON, Mme MONTEUX,
Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BERGERON : Pouvoir à M. GIRODET
M. BOMPUIS : Pouvoir à Mme ROYON
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ROUSSET
M. LAIR : Pouvoir à M. DUPUIS
M. MASSARDIER : Pouvoir à Mme BONNEFOY

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme MARCOUX
Mme NAVARRO-OTT
M. VALEYRE

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20260922_D_116

Commission :
Administration
Générale

Objet :
Attribution des
marchés assurance
2027-2030

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que suite à la consultation passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, pour le marché relatif au renouvellement des contrats d'assurance,

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 septembre 2026, cette dernière a proposé de retenir :

- Pour le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes », la compagnie d'assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE pour un montant annuel de 39 429.25 € TTC pour la solution de base avec une franchise incendie et risques annexes à 10 % du montant des dommages avec un minimum de 15 000 € et un maximum de 50 000 €.
- Pour le lot n° 2 « Responsabilité civile et risques annexes » la compagnie d'assurance PARIS NORD ASSURANCES pour un montant total annuel de 11 366.08 € TTC décomposé comme suit :
 - o 9 732.83 € TTC pour la formule de base avec franchise de 1 000 € pour les dommages matériels et immatériels
 - o 1 633.25 € TTC pour la Prestation Supplémentaire « Risques environnementaux » avec une franchise à 10 000 €.
- Pour le lot n° 3 « Assurance des véhicules et risques annexes » : Lot déclaré infructueux car aucune offre reçue.
- Pour le lot n° 4 « Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus » la compagnie d'assurance WEHRLIN (K RE) pour un montant total annuel de 1 260,90 € TTC (1 022.59 € TTC pour la protection juridique de la collectivité et 238.40 € TTC pour la protection juridique des agents et des élus).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_116-DE
Reçu le 07/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés avec les compagnies retenues pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027,
- Déclare le lot n°3 infructueux,

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

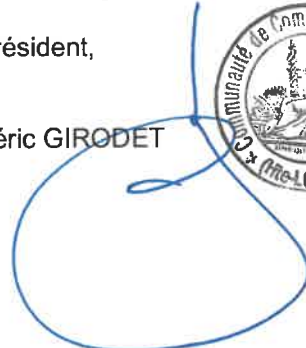
Sébastien ARNAUD



Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_116-DE
Reçu le 07/10/2026